



Délibération n°AG2022-002

Assemblée générale du 04/03/2022

Membres de l'Assemblée générale	<u>Collège Collectivités locales</u> : Collectivité européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller) ; Ville de Strasbourg (H. Turan, A. Feltz et O. Tufuor) ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret et M-E Isner) ; Siel Bleu (J-D Muller) ; Biovalley France (M. Pintore) <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann) ; Unis vers le sport (B. Steinmetz), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard) ; CR Sport pour tous Grand Est (A. Stérja) ; France assoc santé (J-M Meyer) ; ODS (C. Schneider) ; IREPS (J. Meyer) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (L. Vivet) ; HUS (Y. Sammour) <u>Collège mutuelles</u> : MGEN (C. Simon) ; MFGE (J-M Grünert)
Membres de l'Assemblée générale présents	A.Feltz ; O. Tufuor ; F. Favret ; J-D Muller ; Y. Ehrmann ; B. Steinmetz ; E. Richard ; J-M Meyer ; C. Schneider ; J. Meyer ; L. Vivet ; Y. Sammour ; C. Simon
Pouvoirs	N. Marajot-Guthmuller à A. Feltz M-E Isner à F. Favret A. Stérja à B. Steinmetz M. Pintore à L. Vivet
Assistaient à l'AG	A. Luque (responsable administratif et financier) M. Jung (responsable du pôle accompagnement) P. Blanc (chargée d'études) A. Poinot (coordinateur sportif) F. Moziane (coordinatrice paramédicale) C. Bildstein (médecin référent) L. Rebouah (cheffe de projet prévention) J. Wissaupt-Claudiel (représentante comité des usagers)

	T. Mutel (Ville de Strasbourg, service santé et autonomie) S. Schwaller (Ville de Strasbourg, direction des sports) A. Hureaux (ARS Grand Est) Charline Berron (CPAM Bas-Rhin) Fedoua Salim (CAAPS) P. Landois (Biovalley France) S. Charpentier (Région Grand Est)
Excusés	F. Jouan (Directeur) ; CARSAT Alsace-Moselle ; MFGE
Aujourd'hui, vendredi 04 mars 2022, en vertu de la convocation du 19 janvier 2022, les membres de l'Assemblée générale de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz.	

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Vu les conventions individuelles d'adhésion au GIP Maison Sport Santé de Strasbourg de la MGEN et de Biovalley France.

Vu la délibération n°2022-005 fixant l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 04/03/2022

Vu la lettre de désignation des représentants de la MGEN datée du 25/02/2022

Considérant ce qui suit :

L'Assemblée générale est compétente pour valider la désignation des administrateurs du Groupement.

La MGEN, par l'intermédiaire d'une lettre de désignation datée du 25/02/2022 a identifié :

- Madame Céline SIMON en tant que représentant titulaire
- Madame Agnès RADMACHER en tant que représentant suppléante

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de désignation des représentants de la MGEN en qualité d'administrateurs du Groupement tel que figurant dans la présente délibération pour la durée du mandat en cours
ADOpte la révocation de M. GRUNERT en qualité d'administrateur titulaire représentant de la MGEN du collège des Mutuelles

Vote contre	0
Abstention	0
Vote pour	<u>Collège Collectivités locales</u> : pouvoir de N. Marajot-Guthmuller ; A. Feltz et O. Tufuor ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : F. Favret et pouvoir de M-E Isner ; J-D Muller ; pouvoir de M. Pintore <u>Collège associations</u> : Y. Ehrmann ; B. Steinmetz ; E. Richard ; pouvoir de A. Stérja ; J-M Meyer ; C. Schneider ; J. Meyer <u>Collège établissements de santé</u> : L. Vivet ; Y. Sammour <u>Collège mutuelles</u> : C. Simon
Décision	Le mandat de J-M Grünert est révoqué. Madame Céline Simon est nommée administratrice titulaire et Madame Agnès Radmacher est nommée administratrice suppléante à l'unanimité.

Certifiée exécutoire le 04/03/2022

Alexandre Feltz, Président de la Maison Sport Santé de Strasbourg

Signature :

